Grille de notation AMI « emplacement commercial Saint-Florent »

Critères	Pondération
Critère 1. Qualité et cohérence de l'installation	**40%**
Critère 2. Produits proposés	**40%**
Critère 3. Expérience et références	**10%**
Critère 4. Proposition financière	**10%**

Détails des critères :

Qualité, cohérence de l'installation et dimension environnementale :
Une installation et des équipements de qualité sont exigés.
L'intégration harmonieuse dans le tissu économique local sera valorisée.
Pourront être analysées et valorisées, la mise en place d'un système de récupération et de recyclage des déchets, l'utilisation de contenants recyclables, la vignette crit'air du véhicule.

Produits proposés au public :
L'offre doit être composée de produits à emporter et doit être adaptée à la clientèle du quartier.
L'origine, la traçabilité, la qualité et la labellisation des objets/ingrédients peuvent être prises en compte.
La vente de produits en circuits courts sera valorisée.
Les produits suivants sont particulièrement recherchés, et donneront lieu à une majoration de la note :

- fruits et légumes
- produits de boucherie
- produits de boulangerie
- produits de poissonnerie
- produits laitiers
- fleurs
- restauration

Expérience et références :
Les candidats en mesure de présenter une expérience certaine dans le domaine de l'activité verront leur offre valorisée. Les candidats pouvant présenter des références ou qualifications particulières verront également leur offre valorisée.

Montant de la redevance annuelle :
Vous devez proposer une redevance annuelle que vous vous engagerez à honorer durant la durée du contrat. La valorisation de l'occupation domaniale améliore votre offre.
La redevance minimale est indiquée au sein du règlement de consultation (75€/m²/an). Celle-ci équivaut à une note de 0.
La redevance la plus haute obtiendra la note maximale, les autres seront notées au prorata.